

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL DU 28 SEPTEMBRE 2023

Le 21 septembre 2023, convocation du Conseil Municipal de Ligny en Cambrésis, pour le 28 septembre 2023 à 20 heures 00 et dont l'ordre du jour portait sur :

- Installation d'une nouvelle conseillère municipale
- Election d'un membre titulaire à la commission d'appel d'offres suite à la démission d'un conseiller municipal
- Election d'un délégué syndical au sein des murs mitoyens suite à la démission d'un conseiller municipal
- Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) suite à la démission d'un conseiller municipal
- Désignation d'un représentant de la commune au Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Walincourt-Selvigny (SISS) suite à la démission d'un conseiller municipal
- Election d'un élu référent emploi suite à la démission d'un conseiller municipal
- Recrutement d'agents contractuels pour accroissements saisonniers d'activités
- Souscription d'un emprunt auprès de la Caisse d'Allocation Familiales (CAF)
- Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN
- Questions et informations diverses

Membres présents (14) : Julien LÉONARD, Christelle MERIAUX OLIVIER, Aldo MURA, Virginie BOUDAILLER MARLIER, Peggy HEGO, Anthony JAUMOTTE, Annie TAISNE BOURLET, Laurent GUILLAUME, Sandrine HORNEZ DHERMIES, Alexandre MOULIN, Pascal FOULON, Jean-Michel VERIN, Jean-Pierre LEFEBVRE, Pascale DUSSEAUX

Membres représentés (3) : Philippe WANTIEZ qui a donné procuration à Sandrine HORNEZ DHERMIES, Cristina PEREIRA DE LIMA qui a donné procuration à Peggy HEGO, Véronique LAZON qui a donné procuration à Pascal FOULON,

Membres absents (2) : Perrine MARESSE, Thomas LECOMTE

Monsieur Pascal FOULON est élu secrétaire de séance

SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Pascal FOULON

1^{er}er QUESTION : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Aucune objection n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite faire une mise au point sur les deux dernières réunions de conseils qui se sont passées dans une ambiance houleuse qui a amené à une nouvelle démission. Monsieur le Maire demande aux élus de se ressaisir afin de travailler dans un climat plus serein et permettre l'aboutissement des gros dossiers avant la fin du mandat.

Il informe également les élus qu'une réunion s'est tenue aujourd'hui à Beauvois-en-Cambrésis dont le l'ordre du jour portait sur le dispositif de prévention et de lutte contre les menaces et violences faites aux élus en présence de Monsieur le Sous-Préfet, de Madame la Procureur de la République et des responsables des forces de la sécurité.

INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE – Madame Pascale DUSSEAUX

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Sébastien DESSOLLE, élu sur la liste « Poursuivons la route ensemb'leus » a présenté sa démission de son mandat de conseiller municipal, le 13 juillet dernier.

Monsieur le Sous-Préfet a été informé de cette démission en application de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire rappelle que cette démission est définitive.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code Electoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette même liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit » en l'occurrence il s'agit de Monsieur Matthieu BETHUNE mais qui a fait part de sa décision de ne pas siéger au sein du conseil.

Madame Pascale DUSSEAUX venant sur la liste après ce dernier est donc appelée à remplacer Monsieur Sébastien DESSOLLE au sein du Conseil Municipal. Elle est installée dans ses fonctions de Conseillère Municipale

Le tableau du Conseil Municipal est mis à jour en conséquence.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la démission de Monsieur Sébastien DESSOLLE et de l'installation de Madame Pascale DUSSEAUX en qualité de Conseillère Municipale

2^{ème} QUESTION : ELECTION D'UN MEMBRE TITULAIRE A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES SUITE A LA DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL
--

Vu les articles L1414-2 et L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, que pour une commune de moins de 3 500 habitants, qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à représentation au plus fort reste.

Vu la démission, en date du 13 juillet 2023, de Monsieur Sébastien DESSOLLE, Membre titulaire de la Commission d'appel d'offres,

Il convient d'élire un membre titulaire de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Après un appel de candidature, les candidats sont les suivants :

- ✓ Madame Pascale DUSSEAUX

Nombre de votants : 17

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 17

Madame Pascale DUSSEAUX a obtenu 17 voix est proclamée élue en qualité de délégué titulaire de la commission d'appel d'offres.

Après avoir, procédé aux opérations de vote, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents dit que la Commission d'appel d'offres se compose comme suit :

Président de la Commission : Julien LEONARD

Membres titulaires : Aldo MURA, Christelle MERIAUX, Pascale DUSSEAUX

Membres suppléants : Virginie BOUDAILLER, Philippe WANTIEZ, Anthony JAUMOTTE

3^{ème} QUESTION : DESIGNATION DES DELEGUES SYNDICAUX AU SEIN DES MURS MITOYENS
--

Vu les dispositions de l'article L422-1 du code de l'urbanisme ;

Vu la décision d'approbation d'un document d'urbanisme opposable (POS, PLU, carte communale, PLU intercommunal) ;

Vu la décision précitée portant transfert de compétence au Maire pour délivrer les autorisations d'urbanisme au nom de la commune ;

Vu les dispositions de l'article R.423-14 du code de l'urbanisme confiant au Maire l'instruction des autorisations d'urbanisme ;

Vu les dispositions de l'article R.423-15 du code de l'urbanisme qui fixent les services pouvant être chargés des actes d'instruction par le Maire, notamment un groupement de collectivités ;

Vu l'arrêté préfectoral du 02/11/2005 portant création du syndicat intercommunal à vocation unique « Murs Mitoyens » en vue de l'instruction des autorisations d'urbanisme des villes de CAMBRAI et CAUDRY ;

Vu les dispositions statutaires, modifiées les 14/05/2009, 19/05/2015 et 22/07/2015 pour prendre en compte notamment l'extension du Syndicat à de nombreuses communes du Cambrésis, sa dénomination et sa domiciliation ;

Vus les arrêtés préfectoraux de 2015 et suivants étendant le périmètre du Syndicat aux nouvelles communes adhérentes du Cambrésis ;

Vu la décision du conseil municipal d'adhérer au SIVU « Murs Mitoyens du Cambrésis » à compter du 1^{er} juillet 2015 pour lui confier l'instruction des dossiers d'autorisations d'urbanisme déposés sur le territoire communal ;

Vu les dispositions de l'article L.5211-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu les articles 5 et 6 des statuts du Syndicat, relatifs à la désignation de 2 délégués pour représenter la commune à l'élection des membres du comité syndical, puis éventuellement à l'élection du bureau syndical ;

Vu la démission, en date du 13 juillet 2023, de Monsieur Sébastien DESSOLLE, Membre titulaire du Comité Syndical du SIVU,

Il convient d'élire un nouveau membre titulaire du Comité Syndical du SIVU et ce pour la durée du mandat,

Après un appel de candidature, les candidats sont les suivants :

Monsieur Pascal FOULON

Nombre de votants : 17
Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimé : 17

Monsieur Pascal FOULON a obtenu 17 voix est proclamé élu en qualité de délégué titulaire du Comité Syndical du SIVU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✓ Confirme l'adhésion de la commune au SIVU Murs Mitoyens du Cambrésis pour lui confier l'instruction des différents dossiers d'autorisations d'urbanisme de compétence communale ;
- ✓ Et désigne
 1. **En tant que membre titulaire Monsieur Pascal FOULON, Conseiller Municipal**
 2. **En tant que membre suppléant Monsieur Julien LEONARD, Maire**

Délégués de la commune pour participer à l'élection des membres titulaires et suppléants du Comité Syndical du SIVU précité.

4^{ème} QUESTION : ELECTION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLECT) SUITE A LA DEMISSION D'UN CONSEILLER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-5 II

Vu l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C alinéa 7 du IV,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 11 février 2015 fixant le nombre de membres de la CLECT à un conseiller municipal par commune membre,

Considérant que le rôle de cette commission est d'évaluer pour chaque commune, les transferts de compétences réalisés. Ce montant rapproché du produit de la Taxe Professionnelle Unique permet d'obtenir le montant de l'attribution de compensation revenant à chaque commune membre.

Considérant que les communes membres dispose d'au moins un représentant au sein de cette commission, ce qui permet de garantir une juste représentation des parties engagées.

Vu la démission, en date du 13 juillet 2023, de Monsieur Sébastien DESSOLLE, représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges

Il convient d'élire un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges et ce pour la durée du mandat,

Après un appel de candidature, les candidats sont les suivants :

- ✓ Madame Christelle MERIAUX

Nombre de votants : 17

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimé : 17

Madame Christelle MERIAUX a obtenu 17 voix est proclamée élue en qualité de représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité,

- ✓ Madame Christelle MERIAUX comme représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges
- ✓ Dit que Monsieur Julien LEONARD siégera au sein des commissions :
 - Mobilité
 - Développement économique

5^{ème} QUESTION : ELECTION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SECTEUR SCOLAIRE DE WALINCOURT-SELVIGNY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 novembre 1970 modifié portant création du Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Walincourt-Selvigny

Vu la démission, en date du 13 juillet 2023, de Monsieur Sébastien DESSOLLE, membre suppléant au Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Walincourt-Selvigny,

Considérant que chaque commune est représentée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants, il convient d'élire un nouveau conseiller suppléant,

Il convient d'élire un membre titulaire de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Après un appel de candidature, les candidats sont les suivants :

- ✓ Monsieur Jean-Michel VERIN

Nombre de votants : 17

Bulletins blancs ou nuls :

Nombre de suffrages exprimés :

Monsieur Jean-Michel VERIN a obtenu 17 voix est proclamé élu en qualité de membre suppléant au Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Walincourt-Selvigny.

Après avoir, procédé aux opérations de vote, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents dit que :

- **Les délégués titulaires sont** : Virginie BOUDAILLER, Alexandre MOULIN,
- **Les délégués suppléants sont** : Peggy HEGO, Jean-Michel VERIN

6^{ème} QUESTION : ELECTION D'UN ELU REFERENT EMPLOI SUITE A LA DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL
--

Monsieur le Maire rappelle que Cambrésis Emploi souhaite poursuivre l'opération de maillage territorial à travers le réseau des élus Référents emploi afin d'assurer un relais local dédié à la formation et à l'emploi pour les administrés de la commune.

Considérant qu'un élu référent emploi doit être désigné au sein de la commune.

Considérant que ce référent emploi sera le correspondant privilégié de Cambrésis emploi qui est partenaire des organismes œuvrant dans l'emploi, l'insertion et la formation.

Considérant que cet élu assurera donc l'interface avec les élus du Conseil Municipal et sera destinataire des informations liées à l'emploi ou à la formation et dans le cadre de la charte territoriale emploi des offres à pourvoir sur le territoire du Cambrésis.

Vu la démission, en date du 13 juillet 2023, de Monsieur Sébastien DESSOLLE, élu référent emploi

Il convient d'élire un élu référent emploi et ce pour la durée du mandat,

Après un appel de candidature, les candidats sont les suivants :

✓ Monsieur Jean-Michel VERIN

Nombre de votants : 17

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 17

Monsieur Jean-Michel VERIN a obtenu 17 voix est proclamé élu référent emploi

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Jean-Michel VERIN pour exercer cette mission.

7^{ème} QUESTION : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

L'assemblée délibérante ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;

Considérant qu'il convient de recruter en complément du personnel titulaire, un adjoint d'animation 2^{ème} classe, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité de service pour les missions **d'animation, d'accueil et encadrement périscolaire, d'encadrement et de service au restaurant scolaire et si besoin d'entretien des bâtiments communaux,...**

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE à l'unanimité,

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée.

A ce titre, sera créé à compter du 1^{er} octobre 2023 :

♦ 1 emploi à temps complet dans le grade d'adjoint d'animation territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'animation, accueil et encadrement périscolaire, encadrement et service au restaurant scolaire,...

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

8^{ème} QUESTION : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

L'assemblée délibérante ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;

Considérant qu'il convient de recruter en complément du personnel titulaire, un adjoint technique 2^{ème} classe, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité de service pour les missions assurées par le service technique notamment dans les domaines des espaces verts, d'entretien des bâtiments communaux, des travaux publics, de la voirie et des réseaux divers,

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE à l'unanimité,

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée.

- A ce titre, sera créé à compter du 1^{er} novembre 2023 :

♦ 1 emploi à temps complet dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'adjoint technique en charge des espaces verts, de l'entretien des bâtiments communaux, des travaux publics, de la voirie et des réseaux divers,...

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

- Les crédits correspondants sont inscrits au budget

9^{ème} QUESTION : REHABILITATION D'UN BATIMENT PLACE DU 8 MAI ET SES ABORDS : DEMANDE D'AIDE A L'INVESTISSEMENT SUR FONDS LOCAUX AUPRES DE LA CAISSE d'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement du bâtiment sis place du 8 mai et ses abords pour y créer un espace d'accueil périscolaire et extrascolaire.

Le bâtiment cantine/garderie devenant trop exigu, la commune a été contrainte de déplacer, provisoirement, les services périscolaires et extra-scolaires à l'espace polyvalent. Cependant, ces locaux sont à l'origine destinés à d'autres usages (atelier de l'Espace de Vie Sociale, distribution des restos du cœur, consultation PMI, espace multi-média...) et cette délocalisation ne peut donc être que temporaire.

Face au constat de devoir désormais ne laisser que le service cantine dans le bâtiment actuel, l'équipe municipale a décidé de faire l'acquisition d'un bâtiment situé en centre-bourg, limitrophe à l'école maternelle et l'espace polyvalent afin d'y organiser l'ensemble des services périscolaires et extrascolaires.

L'estimation des travaux de ce projet s'élève à 621 790,56 € H.T soit 746 148,67 TTC pour l'opération globale.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une aide à l'investissement sur fonds locaux de 225 000,00 euros peut être accordée à la commune dont une partie sous forme de prêt sans intérêt d'un montant de 150 000,00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le projet repris ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à transmettre la demande d'Aide à l'investissement sur Fonds Locaux auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Nord.
- et de signer tout document ou convention référent à ce dossier.

10^{ème} QUESTION : NOUVELLES ADHESIONS AU SIDEN-SIAN – COMITES SYNDICAUX DES 22 SEPTEMBRE 2022, 10 MARS 2023 et 21 JUIN 2023
--

Adhésion des communes des communes de **TORTEQUESNE** (Pas-de-Calais), **ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE** (Pas-de-Calais), **AVELIN** (Nord) et **IWUY** (Nord) au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence **Défense Extérieure Contre l'Incendie**.

Adopté à l'unanimité

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ **Julien LEONARD :**

- ✓ Départ de Monsieur le sous-préfet : Monsieur le Maire informe les élus du départ du Sous-préfet, Monsieur Raymond YEDDOU. Ce dernier est nommé Secrétaire Générale de la Préfecture de la Marne et Sous-préfet de Châlons-en-Champagne. Il sera succédé par Monsieur Fayçal DOUHANE.
- ✓ Association Les Musica'Leus : Pour répondre au mail de Monsieur Philippe WANTIEZ, Président de l'Ecole de Musique, Monsieur le Maire indique que la convention de mise à disposition de la salle de musique et prêt matériel sera identique à celle de l'association The New Rockers
- ✓ Création parking Foyer des aînés : Une réunion de chantier se déroulera le 23 octobre à 10 heures en mairie en présence de Monsieur Olivier BEDU, de Cible VRD, l'entreprise Jean Lefevre et le maçon.
- ✓ Réhabilitation du bâtiment de l'EPF : le permis de construire est à l'étude aux Murs Mitoyens qui ont jusqu'au 25 décembre pour nous le retourner. Néanmoins, Monsieur le Maire a demandé au Cabinet Cible VRD de ne pas attendre le retour pour lancer la consultation.
- ✓ Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Il avait été annoncé par Monsieur Serge SIMEON, en début de mandat que le PLUI ne serait pas à l'ordre du jour durant ces six années. Or, aujourd'hui le sujet arrive en force pour un PLUI qui serait susceptible d'entrer en vigueur en 2024. Si deux tiers des communes adoptent le PLUI, les communes ayant un Plan Local d'Urbanisme se verront perdre la compétence moyennant une perte financière des frais engagés par les communes. Sachant que la Communauté d'Agglomération du Caudrésis Catésis a d'ores et déjà laissé entendre qu'elle ne prendrait pas à sa charge les parties financières investies par les communes. Monsieur le Maire annonce aux élus qu'il contestera cette décision et demandera qu'il y ait un vote à main levée lors du prochain conseil communautaire.
- ✓ Projet du lotissement Friche DUSSART : deux projets de lotissement sont en cours sur les communes de Ligny et Caudry. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer qui se demande si ces projets ne sont pas disproportionnés au vu du peu de kilomètres qui séparent ces deux communes a jugé bon de consulter la CA2C pour connaître leur avis sur la question.
- ✓ Lotissement les Charmilles : parution d'un article dans l'Observateur portant sur le mécontentement des résidents des Charmilles suite à la mise en vente de deux terrains dans le lotissement. Monsieur le Maire a reçu Mme HAUROU PATOU, son époux et Sandrine DOISY, aucun accord n'ayant été trouvé, l'affaire sera envoyée au Tribunal Administratif.

➤ **Christelle MERIAUX :**

- ✓ Terrain Rue de Cambrai : Madame Christelle MERIAUX déplore le manque d'entretien du terrain de Monsieur LOUIS, rue de Verdun. Monsieur MURA répond que Monsieur Louis était au Portugal et qu'il s'est engagé à le nettoyer fin septembre. Cependant, entre temps, Monsieur le Maire s'est entretenu avec lui au téléphone et il serait hospitalisé.
- ✓ Local associatif : Madame Christelle MERIAUX a reçu une demande des aînés qui souhaiterait qu'une rampe soit installée pour leur faciliter l'accès au local associatif. Monsieur le Maire n'en voit pas l'utilité, l'accès PMR se faisant dans la cour de l'école de primaire.
- ✓ Vidéosurveillance : L'installation des caméras au Coin des mamans et à l'église est prévue le 11 octobre prochain.
- ✓ Octobre rose : l'Association Lign'Dance a demandé qu'une banderole de soutien à l'action Octobre Rose soit faite. Celle-ci sera installée sur la façade de la mairie durant le mois d'Octobre.

➤ **Aldo MURA :**

- ✓ Travaux : Monsieur Aldo MURA informe les élus que des travaux de forage, en lien avec l'implantation d'éoliennes sur la commune de Walincourt-Selvigny, vont débuter prochainement dans le village. Ces travaux concerneront la rue de République, rue Robert, place Jean Jaurès, rue Chisholm et rue de Selvigny.

➤ **Pascal FOULON :**

- ✓ ALSH et mercredi de loisirs : Monsieur Pascal FOULON suggère de mener une réflexion en corrélation avec les Commissions Scolaire et Finances pour travailler sur une augmentation des tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et du mercredi de Loisirs, le reste à charge pour la commune étant trop important selon lui.

➤ **Laurent GUILLAUME :**

- ✓ Aboiement de chiens : Indique avoir été interpellé par des habitants de la rue Fievet pour les aboiements intempestifs de chiens appartenant à Monsieur et Madame SZUDAREK.
- ✓ Repas des aînés : Monsieur Laurent GUILLAUME demande à Madame Peggy HEGO si elle a besoin d'aide pour la distribution des repas aux personnes ne pouvant se rendre au repas des aînés. Madame HEGO lui répond que toute aide est bienvenue et qu'un mail a été envoyé à l'ensemble des élus du Conseil Municipal expliquant la logistique.

➤ **Anthony JAUMOTTE :**

- ✓ Festivités à venir :
 - L'association des Parents d'Elèves organise un loto à l'espace polyvalent le dimanche 7 octobre 2023.
 - L'association Lign'Dance organise une marche rose le Dimanche 15 octobre, départ du local associatif à 9 heures.
 - La commune organise le 31 octobre 2023 à la salle des sports de 17 heures à 19 heures une animation sur le thème d'Halloween pour les enfants du village.
- ✓ Incendie du 9 août 2023 : Suite à l'incendie meurtrier du 9 août dernier, Monsieur Jaumotte demande de réfléchir à plan d'action à mettre en place afin de ne pas se trouver démunis, si jamais cette situation venait à se représenter et qu'un relogement en cas d'urgence venait à être demandé.

➤ **Peggy HEGO :**

- ✓ Semaine Bleue : Dans le cadre de la semaine nationale des retraités et personnes âgées différents ateliers sont organisés et Madame Peggy HEGO invite les membres du conseil à y participer :
 - Mercredi 4 octobre de 11h à 12h : marche bleue ou séance sportive
 - Mercredi 4 octobre de 14h à 16h : ateliers intergénérationnels
 - Vendredi 6 octobre à 14 heures : spectacle avec orgue de Barbarie, chansons d'hier et d'aujourd'hui
 - Samedi 7 octobre : à partir de 10 heures à la découverte de Ligny, visite du village organisée par Cambrésis Tourisme.
- ✓ Repas des aînés : A ce jour, 105 personnes sont inscrites au repas offert par la municipalité. Celui-ci se déroulera le dimanche 8 octobre à partir de 12 heures à la Salle des Fêtes et l'animation (sosie d'Annie Cordy) sera prise en charge par l'Association le L.E.F.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses débattues, la séance est levée à 22 heures 45.